Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260226-2026D08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 février 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	18 février 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	19 février 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.**

Présents : MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **EVEN** Jean-Michel, **SALLOU-LE GUEN** Nadine, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **LE BALCH** Pierrick, **HILIQUIN** Hervé, **CORSON** Jeannine

Absents : **GAHINET** Marie, **LE BASTARD** Claudine

Procurations : **GAHINET** Marie à **SALLOU-LE GUEN** Nadine

Secrétaire de séance : **PERRON** Sandra

N° 2026-08

573 rue Jean Jaurès – Demande d'honoraires de la SEM Lannion-Tregor

Madame Le Maire s'étant retirée parce qu'elle est membre du Conseil d'Administration de la SEM Lannion-Trégor, Jérémy BLANZIN, adjoint à l'urbanisme, expose une demande d'honoraires de la SEM Lannion-Trégor sur le dossier du 573 rue Jean Jaurès à hauteur de 40 000 € TTC. Cette demande s'éclaire par le fait que les coûts internes de la SEM et notamment ses frais de personnel ainsi que les frais financiers, n'ont pas pu être répercutés dans le prix de vente de l'immeuble en raison des travaux de remise en état d'une part (réparation des défauts d'étanchéité de toiture, chauffage, portes automatiques…) et en raison de l'âpreté de la négociation permettant de conclure l'affaire avec le cabinet vétérinaire d'autre part.

Il est ici rappelé que l'intervention de la SEM sur ce dossier, qui devait permettre à la fois l'installation de jeunes dentistes et du cabinet vétérinaire, a été sollicitée par la commune de Plouaret en vertu d'une délibération en date du 17 octobre 2022 adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité. Il est également rappelé que pour faire aboutir la vente de l'immeuble au cabinet vétérinaire, une médiation conduite par Pauline DUBUS, Sous-Préfète de l'Arrondissement de Lannion a été nécessaire. Dans ce cadre, la commune de Plouaret, soutenue par celles de Trégrom et du Vieux-Marché a également apporté son concours pour effectuer des travaux en régie.

La demande de la SEM Lannion-Trégor n'étant pas sans fondement,

Entendu l'exposé, Hors présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 2 voix contre,

DONNE une suite favorable de principe à la demande d'honoraires de 40 000 € adressée par la SEM Lannion-Trégor, malgré l'absence de convention opérationnelle liant la commune et la SEM, en recherchant avec la SEM un cadre juridique sécurisé permettant de la défrayer au juste coût pour le temps passé et les frais annexes engagés sur ce dossier.

Le Maire,
Annie BRAS-DENIS

Le Secrétaire de séance,
Sandra PERRON